



## Délibération n°20241210-2.2

Objet : Désignation au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme

**Séance du  
10 décembre 2024**

Date de la  
convocation :  
03 décembre 2024  
Date d'affichage :  
04 décembre 2024

### Nombre de membres :

En exercice : 50  
Présents : 36  
Votants : 42

**Acte rendu exécutoire le :**

**Reçu en sous préfecture le :**

**Affiché le :**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1<sup>er</sup> étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Jean-Jacques Louvel, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Laurent Jacques ; Madame Anne Dujeancourt, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Sébastien Godeman ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard ; Madame Nicole Taris, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin ; Madame Régine Douillet, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine, Monsieur Laurent Llopez, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Barbier jusqu'à son arrivée à 18H52 avant le vote du point 10 de l'ordre du jour  
Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois  
Monsieur Gilbert Deneufve, Madame Monique Evrard, Monsieur Jean-Paul Mongne, Madame Guislaine Sire, Madame Catherine Bonay, Monsieur Cédric Mompach, Monsieur Aurélie D'hier, Monsieur Daniel Roche, absents excusés.  
Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°20210316-15 ; n°20210916-1.4 ; n°20211209-1.3 et n°20230926-1.3, les membres du Conseil d'exploitation de l'office de tourisme ont été désignés ;

Considérant qu'un des membres du conseil d'exploitation ayant perdu la qualité de membre du conseil communautaire, il convient de pouvoir à son remplacement ;

Vu l'appel à candidature ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc Gillet est candidat au poste de membre du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2121-21 « le conseil (...) peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- De désigner Monsieur Jean-Marc Gillet en tant que membre titulaire du collège du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme.

- le conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme est composé de la façon suivante :

**Collège des conseillers communautaires (titulaires) :18 membres :**

1. Marcel Le Moigne

2. Eddie Facque
3. Patrice Pion
4. François Pegard
5. Anne Dujeancourt
6. Isabelle Vandenberghe
7. Alain Picard
8. Dominique Mallet
9. Vincent Morand
10. Nicole Taris
11. Jean-Marc Gillet
12. Vincent Rousselin
13. Bruno Saintyves
14. Nicolas Catteau
15. Catherine Bonay
16. Frédérique Chérubin Quennesson
17. Jean Michel Delrue
18. Thérèse Duneufgermain

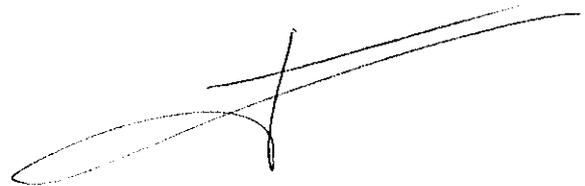
### **Collège des Socio professionnels : 17 membres**

1. Un représentant des hôteliers ; Daniel Levillain - Hôtel de Calais ; Le Tréport
2. Un représentant des chambres d'hôtes ; Mme Bertin O delà de l'eau + Le bois de Cise ; Eu et Ault
3. Un représentant des locations touristiques ; M Sellier- Baromesnil ; Baromesnil
4. Un représentant des résidences de tourisme ; (résidence Goelia – Mers)
5. Un représentant des campings et hébergements de plein air ; M Martel ; Criel et Gamaches
6. Un représentant d'association culturelle - Festival ; Antoine Paris Murmure du Son ; Eu
7. Un représentant des restaurateurs ; Laurent Coquelin - La Calypso ; Le Tréport
8. Un représentant d'équipement communautaire ; M Béranger- O2 falaises ; Le Tréport
9. Un représentant des pratiquants de randonnée ; Club des Infatigables de la Bonne Entente
10. Un représentant des activités nautiques ; David Le Carrou ; Le Tréport
11. Un représentant d'un casino ; Mickael Dumont ; Le Tréport
12. Un représentant des activités sportives ; M Wattbled COB
13. Un représentant de site patrimonial ; Alban Duparc- musée Louis Philippe ; Eu
14. Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
15. Un représentant du Parc Naturel Régional
16. Un représentant de Somme Tourisme ;
17. Un représentant de Seine Maritime Attractivité ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que  
dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
**Eddie Facque**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*